Les Français
souhaitent
davantage
de places
en crèche
11
propositions
simples, qualitatives
&
peu coûteuses
FFEC
Fédération Française
des Entreprises de Crèches

introduction

Malgré une politique de la famille ambitieuse, **trop de familles sont toujours en liste d'attente chaque année en France pour une place en crèche !**

Et pourtant, l'accueil en crèche garantit **une socialisation, une intégration optimale de l'enfant et un atout pour le développement des générations futures.**

En effet, pour les enfants, c'est la garantie d'un éveil de qualité et l'assurance d'aborder l'école maternelle dans les meilleures conditions possibles.

La crèche est aussi synonyme de bien-être et de sécurité, le tout autour d'un projet social et pédagogique cohérent et d'une équipe diplômée et passionnée.

Chaque enfant grandit à son rythme en crèche.

Par ailleurs, l'accueil en crèche est un soutien concret à la parentalité et à **la conciliation vie professionnelle et vie personnelle pour toutes les familles surtout les plus fragiles.**

Et la crèche est de loin le mode de garde préféré des Français et le moins onéreux...

Alors pourquoi tant de familles sont-elles toujours en liste d'attente ?

Quelles sont les solutions de bon sens qui permettraient à toutes les familles d'avoir une place en crèche ?

La Fédération Française des Entreprises de Crèches formule 11 propositions simples, qualitatives et peu coûteuses pour développer rapidement un accueil en crèche en garantissant une qualité à la hauteur des attentes des parents et des professionnels de la petite enfance.

Quels sont les modes d'accueil des enfants de moins de trois ans ?

Il existe quatre modes d'accueil : la première offre est réalisée par les assistant(e)s maternel(le)s, la deuxième par les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales, la troisième par l'école pré-élémentaire, et enfin, les salarié(e)s à domicile, qui ne participent que marginalement à cette offre globale.

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil «formels» pour 100 enfants de 3 ans en 2014

Mode d'accueil « formel »	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans en %
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	803 200	33,1
Salarié(e) à domicile	41 400	1,7
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)	419 200	17,3
École maternelle	96 100	4,0
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueils «formels»	**1 359 900**	**56,1**
Les données sont arrondies à la centaine près		

Sources Cnaf

Pourquoi créer de nouvelles places en crèche ?

C'est le mode d'accueil préféré des Français

La crèche est le mode d'accueil le plus demandé par les parents d'enfants de moins de 3 ans ; 25 % d'entre eux déclarent que ce mode d'accueil a leur préférence[1]. Selon eux, la crèche est bénéfique au **développement social** de l'enfant, à son **éveil** et son **autonomie**. En outre, l'apprentissage de la vie en collectivité prépare l'entrée à l'école maternelle. Les parents apprécient aussi le **professionnalisme du personnel** et **l'environnement adapté** aux tout-petits.

La crèche facilite aussi le quotidien **des parents** car c'est **un mode d'accueil fiable et stable dans le temps.**

De plus, le coût d'une place en crèche, proportionnel aux revenus, rend ce **mode d'accueil accessible financièrement** à tous les parents. Pour les familles modestes– dont font très souvent partie les familles monoparentales – les crèches sont en effet moins onéreuses que les autres modes d'accueil[2]. En effet, rapporté au coût moyen de l'heure[3], la crèche coûte 2.05€, les assistant(e)s maternel(le)s 2.74€ brut (2.11€ Net) et la salarié(e) à domicile 9.76€ brut (7.61€ net).

Ce mode d'accueil répond aux attentes de la société

La crèche permet une **conciliation entre la vie familiale et professionnelle et facilite le retour à l'emploi des mères**[4] **.**

La crèche est un **outil d'intégration sociale**[5]: des études ont montré des résultats saisissants pour les enfants ayant bénéficié d'un programme éducatif intensif entre 0 et 5 ans : **meilleure réussite scolaire, accès à l'enseignement supérieur plus large, chômage plus faible, meilleure santé, moindre risque de comportements dangereux.**

Enfin, dans un contexte de chômage très élevé, la création de places en crèche est un **gisement important de création d'emplois qualifiés** : auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, éducateur de jeune enfant.

Seule la moitié des demandes de places en crèche est satisfaite

Les places en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sont au nombre de 429 200 et couvrent 17,3 %[6] de l'offre d'accueil des moins de 3 ans en 2014.

Or la moitié seulement des demandes de place en crèche est satisfaite. La CNAF relève que « la crèche reste une solution moins « accessible » que les autres ».[7]
Les listes d'attente des familles sont donc très longues et créent beaucoup de mécontentement.

L'offre est, de plus, inégalement répartie sur le territoire. En effet, la CNAF constate que « les préférences des familles s'ajustent, dans une certaine mesure, à la réalité de l'offre proposée sur leur territoire » (...) « le souhait d'utiliser la crèche se fait plus fréquent à mesure que la taille de la commune augmente : **dans les communes de 50 000 habitants, 35 % des familles visent la crèche tandis qu'elles sont 17 % dans les communes de moins de 2 000 habitants».**

Il est donc nécessaire de réajuster l'offre par rapport à la demande des familles et de mieux la répartir en créant de nouvelles places de crèche.

[1]Baromètre national relatif à l'accueil du jeune enfant, Enquête Cnaf-TMO Régions, 2015.
[2]Rapport 2015 de l'Observatoire de la petite enfance, (Villaume, 2015).
[3]Source : mon enfant.fr et pajemploi.fr (tarif actualisé au 1er Janvier 2017)
[4]« L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants », E. Maurin, D. Roy. - CEPREMAP, mai 2008.
[5] Projet Carolina Abecedarian mené en 1972 aux États-Unis cité dans le rapport « La lutte contre les inégalités commence dans les crèches » Terra Nova de 2014.
[6]La lettre de l'Observatoire nationale de la petite enfance, septembre 2016
[7]Baromètre national relatif à l'accueil du jeune enfant publié par la CNAF en 2015.

Qui sommes-nous ?

La Fédération Française des Entreprises de Crèches regroupe :

37 000 places

40 entreprises

Plus de 1200 établissements d'accueil du jeune enfant

Près de 12 000 salariés

Chaque année **la moitié** des créations de places sont faites par une entreprise de crèche.

Notre vocation : « animer un réseau de crèches de haute qualité autour d'un projet social et pédagogique durable ».

Les entreprises de crèches engagées dans la qualité

Un dossier de candidature à la représentativité patronale a été déposé par la Fédération afin de pouvoir accéder à la **signature d'une Convention Collective Nationale.**

Notre **charte éthique**[8] nous engage à exercer notre métier dans le plus strict respect des normes en vigueur relatives à l'accueil du jeune enfant, à placer la qualité de l'accueil des jeunes enfants au cœur de nos priorités , à professionnaliser et valoriser les métiers de la petite enfance ; à faire vivre un partenariat public privé efficace et responsable avec les CAF et les Collectivités territoriales et à contribuer à la rationalisation de la dépense publique pour la petite enfance.

Notre **charte de qualité** doit, de plus, être respectée par toutes les entreprises adhérentes[9], qu'elles gèrent des multi-accueils ou des micro-crèches.

De façon plus générale, la Fédération a engagé **une réflexion de certification de services** afin d'améliorer continûment ses pratiques envers les enfants, les parents et le personnel.

[8]https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2016/06/Charte-ethique-suite-AG_21mars2011.pdf
[9]https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2016/06/Charte-micro-creche-FFEC-septembre-2014.pdf.

Nos propositions

Quatre leviers financiers

Le coût de création d'une crèche a presque doublé en dix ans[10]. La Fédération propose des solutions financières responsables afin de faciliter la création de nouvelles places :

1. Alléger les normes qui régissent la construction, qui fixent les conditions d'autorisation d'ouverture et qui organisent le fonctionnement quotidien des crèches[11].

2. Faire **financer la construction des crèches par le privé.**

3. Inciter fortement les entreprises à financer le fonctionnement des crèches en développant l'offre de place à leurs salariés.

4. Favoriser le développement de micro-crèches de proximité qui ont un coût en investissement et en fonctionnement moins élevé que les multi-accueils.

Quatre objectifs simples

- Faciliter la création de nouvelles places
- Rendre les places accessibles à tous
- Développer des solutions de proximité et un maillage urbain et rural
- Créer des emplois qualifiés

Retrouvez nos 11 propositions dans les pages qui suivent...

[10]Note 2014 Haut Conseil de la Famille de 2014 : Point sur le développement de l'accueil des jeunes enfants - bilan et propositions

[11]Les normes ont une influence forte sur les coûts des structures. Définir rapidement des normes claires et opposables donnerait une visibilité au gestionnaire sur les coûts d'investissement et de fonctionnement des projets.

Objectif 1 : Faciliter la création de nouvelles places

Proposition 1

Pour une meilleure occupation des crèches : fixer 6 m² réservés par enfant

Le constat

Beaucoup de crèches proposent au-delà de 6 m² réservés aux enfants, alors que cette surface est l'une des plus importantes d'Europe et que les crèches françaises ont 60 berceaux en moyenne ce qui est aussi faible par rapport à la moyenne européenne.

La proposition

Permettre une augmentation automatique de l'agrément entre 5% et 25% à condition que la surface réservée par enfant demeure au minimum de 6m².

L'impact

En prenant comme hypothèse, au vu des projets créés depuis 10 ans, que la moitié des crèches ont des m² en trop et si l'on se limite à 5% d'augmentation moyenne de l'agrément : ce sont a minima 10 000 places qui sont ainsi ouvrables instantanément.
Sur l'impact financier, le Haut Conseil de la Famille relevait en 2014 que, par exemple, pour un projet d'EAJE de 180m² dont le coût de construction est de 900 000€, si la surface est de 6 m² réservés par enfant, le coût de la place sera de 30 000€ pour 30 enfants, alors que s'il exige 10 m² le coût de la place sera de 50 000€ pour 18 enfants[12].

Proposition 2
Simplifier les normes

Le constat

La France est l'un des pays européens les plus exigeants au niveau normatif tant pour la construction de la crèche que pour son aménagement intérieur ou son fonctionnement. De plus, les formalités administratives sont de plus en plus lourdes pour la procédure d'ouverture.

La proposition

Simplifier les normes, accélérer les procédures et les appliquer uniformément sur le territoire.

L'impact

Cela permettrait une lisibilité et une sécurité juridique pour les gestionnaires et une baisse des coûts.

[12] Exemple cité dans la Note 2014 Haut Conseil de la Famille de 2014 : Point sur le développement de l'accueil des jeunes enfants - bilan et propositions.

Proposition 3

Augmenter le nombre de locaux susceptibles d'accueillir des crèches

Le constat

Le coût des locaux seraient moins importants s'ils étaient prévus en amont dans tous nouveaux projets immobiliers d'envergure.

La proposition

Obliger les promoteurs immobiliers à prévoir une surface minimale d'au moins 300 m2 en pied d'immeuble à chaque fois que l'on construit 500 postes de travail dans un immeuble de bureaux ou 200 logements dans un immeuble d'habitation.

L'impact

Cela permettrait une augmentation des locaux disponibles pour la réalisation de crèches et une meilleure intégration dans le paysage urbain.

Proposition 4

Faciliter l'installation des crèches dans les copropriétés

Le constat

L'installation de crèche dans certaines copropriétés se heurte à des difficultés sur la requalification de leur destination. En effet, cette destination n'est pas juridiquement précisée (bail commercial, de bureaux ou d'habitation).

La proposition

Faciliter l'installation de crèches en déterminant que l'installation d'une crèche ne remet pas en cause la destination précédente.

L'impact

Cela permettrait une augmentation des locaux disponibles pour la réalisation de crèches.

Objectif 2 : Rendre les places accessibles à tous

Proposition 5

Extension du crédit d'impôt famille (CIF)

Le constat

Le CIF ne bénéficie pas actuellement aux professions libérales, aux artisans et aux commerçants (PLAC).

La proposition

Etendre le CIF aux PLAC.

L'impact

Cela permettrait une création immédiate de nouveaux réservataires, ce qui pérenniserait les crèches existantes, optimiserait les taux d'occupation, réduirait les listes d'attentes en crèches municipales et permettrait le lancement de nombreux projets.

Objectif 3 : Développer des solutions de proximité et un maillage urbain et rural

Proposition 6

Autoriser l'accueil de 12 enfants en micro-crèche

Le constat

Les micro-crèches sont aujourd'hui un mode d'accueil à taille humaine qui se développent rapidement, elles permettent une implantation au plus près des besoins des familles tant en ville qu'en zone rurale. Elles ne peuvent accueillir que 10 enfants.

La proposition

Autoriser, sous conditions de surface et d'encadrement, une capacité d'accueil des micro-crèches allant jusqu'à 12 places (16 dans les maisons d'assistantes maternelles).

L'impact

Si on accueille 2 enfants de plus par micro-crèche, pour les structures actuelles qui le peuvent et pour les nouvelles structures dont le développement est dynamique, on pourra accueillir plusieurs milliers d'enfants supplémentaires.

Proposition 7

Harmoniser les subventions à l'investissement aux micro-crèches sur l'ensemble du territoire

Le constat

En fonction des départements, les Caisses d'Allocation Familiale (CAF) subventionnent ou non la création de micro-crèche.

La proposition

Homogénéiser les pratiques en matière de subventions.

L'impact

Cela permettrait un meilleur accompagnement de la création de micro-crèches sur tout le territoire afin d'augmenter l'offre et d'améliorer la proximité des places.

Objectif 4 : Créer des emplois qualifiés

Proposition 8

Former davantage de professionnels

Le constat

L'apprentissage et l'alternance ne sont pas assez mis en valeur dans le secteur alors qu'il y a un déficit de personnel qualifié en Ile-de-France et dans certaines régions.

La proposition

Compter les formations diplômantes, apprentis, alternants, Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), dans le taux d'encadrement de la catégorie du diplôme qu'ils préparent.

L'impact

En les responsabilisant ainsi, on augmente les chances qu'ils restent dans le secteur une fois le diplôme acquis.

Proposition 9
Développer les écoles de formation

Le constat

Il y a une pénurie de personnel dans la catégorie 1[13] et notamment un manque d'auxiliaire de puériculture.

La proposition

Développer les écoles spécialisées en accordant à nouveau des autorisations d'ouverture (compétence de la Région).

L'impact

La formation d'un plus grand nombre de professionnels permettra d'éviter la fermeture de section ou de crèche faute de candidat et le retard dans les ouvertures.

[13] 40% minimum du personnel au moins doit être de catégorie 1 (puériculteur, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmiers, psychomotricien) et 60% au maximum peut détenir d'autres qualifications (BEP, CAP petite enfance, etc.).

Proposition 10

Ouvrir la crèche à de nouvelles catégories de diplômes

Le constat

Les diplômes requis pour exercer en crèche sont parmi les plus restrictifs au monde et pas assez tournés vers l'éveil et les prémices de l'éducation.

La proposition

Permettre à d'autres diplômes d'exercer en crèche : professeur des écoles, moniteur-éducateur, aide médico-psychologique...

L'impact

Cela permettrait d'élargir le champ des personnes pouvant travailler dans les crèches et d'éviter la fermeture de sections ou de crèches dans certaines villes faute de candidats.

Proposition 11

Reconnaitre les CAP en catégorie 1 afin de pallier au manque actuel de professionnels

Le constat

Les CAP petite enfance sont des catégories 2 trop souvent mal valorisés alors qu'ils ont de l'expérience.

La proposition

Créer un CAP petite enfance « bonifié » en permettant aux meilleurs d'entre eux (+ de 3 ans d'expérience en crèche + sélection par l'employeur + cursus de 7 modules en formation continue) d'être assimilés à des catégories 1 avec une valorisation salariale.

L'impact

Cela permettrait de donner une plus grande motivation et une fierté aux personnels.

FFEC
Fédération Française
des Entreprises de Crèches

Les chiffres clés de La Fédération Française des Entreprises de Crèches :

En **15 ans**, les **40 entreprises** privées ont créé **37 000 places** de qualité et **12 000 emplois** qualifiés en France dans plus de **1200 établissements.**

Chaque année **la moitié** des créations de places sont faites par une entreprise de crèche.

La solidarité avec les CAF et les médecins de PMI a permis ce succès unique en Europe.

Notre vocation : « animer un réseau de crèches de haute qualité autour d'un projet social et pédagogique durable ».

CONTACT

Elodie Jacquier-Laforge
Déléguée générale
ejacquier-laforge@ff-entreprises-creches.com
06 38 54 49 73

Retrouvez l'ensemble de nos propositions et fiches techniques sur notre site Internet :

https://ff-entreprises-creches.com